



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240916-lmc1503516B-DE-1-1

Date de télétransmission : 08/10/2024

Date de réception préfecture : 08/10/2024

Publication électronique le : 8 octobre 2024

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Frédéric MELCHIOR

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**ACTUALISATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ANNEXE À LA  
CONVENTION RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INITIATIVE  
PUBLIQUE À TRÈS HAUT DÉBIT - NORD-PAS-DE-CALAIS SUR LE TERRITOIRE  
DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

(N°2024-371)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1425-1 et L.5722-11 ;

**Vu** Les statuts du Syndicat Mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62 » et notamment son article 11-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation

d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°14 du Conseil Général en date du 15/12/2014 « Approbation des orientations et modifications statutaires du Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique pour le projet Très Haut Débit en Nord-Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n°14 du Conseil Général en date du 25/03/2013 « Adoption du schéma directeur du très haut-débit en Nord-Pas-de-Calais et adhésion du Département au syndicat mixte ouvert d'études pour la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes » ;

**Vu** la délibération n°2019-313 de la Commission Permanente en date du 03/09/2019 « Convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit de Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du Département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n°2018-491 de la Commission Permanente en date du 05/11/2018 « Avenant n°1 - Convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit du Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du Département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n°2017-208 de la Commission Permanente en date du 06/06/2017 « Convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit du Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique sur le territoire du Département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE :**

### **Article 1 :**

D'accepter l'actualisation des éléments financiers de l'annexe à la convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit de Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du département du Pas-de-Calais conclue avec le syndicat mixte ouvert « Nord – Pas-de-Calais Numérique », selon les modalités reprises au rapport et au tableau joints à la présente délibération.

### **Article 2 :**

De verser, selon les modalités reprises au rapport et au tableau joints à la présente délibération, pour un montant total de 906 217,04 €, les fonds de concours suivants au titre des dépenses d'investissement pour l'année 2024 :

- 483 480,15 € (Fonds de concours au titre des investissements de construction) ;
- 422 736,89 € (Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards).

**Article 3 :**

De verser la participation aux frais financiers à hauteur de 174 950,59 €, au titre des dépenses de fonctionnement pour l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport et au tableau joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Participations financières prévisionnelles du Conseil départemental du Pas-de-Calais à la construction du réseau Très Haut Débit sur son territoire

**Contribution prévisionnelle sur la période 2024-2042**

Année	Fonds de concours au titre des investissements de construction	Participations au titre des frais financiers	Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards
2024	483 480,15 €	174 950,59 €	422 736,89 €
2025	483 480,15 €	162 637,18 €	435 013,58 €
2026	483 480,15 €	151 270,25 €	443 514,19 €
2027	483 480,15 €	139 592,02 €	452 014,79 €
2028	483 480,15 €	128 573,96 €	461 788,76 €
2029	483 480,15 €	117 210,92 €	343 351,79 €
2030	483 480,15 €	105 473,34 €	65 700,00 €
2031	483 480,15 €	94 055,87 €	65 700,00 €
2032	483 480,15 €	82 793,79 €	65 880,00 €
2033	483 480,15 €	71 272,91 €	65 700,00 €
2034	483 480,15 €	59 606,22 €	65 700,00 €
2035	483 480,15 €	48 230,02 €	65 700,00 €
2036	483 480,15 €	37 013,32 €	65 880,00 €
2037	302 718,83 €	26 237,39 €	65 700,00 €
2038	229 865,02 €	18 182,16 €	65 700,00 €
2039	160 009,75 €	11 489,22 €	65 700,00 €
2040	123 690,03 €	5 838,31 €	65 880,00 €
2041	51 228,41 €	1 118,71 €	65 700,00 €
2042	- €	- €	33 120,00 €
<b>Total</b>	<b>7 152 754,01 €</b>	<b>1 435 546,15 €</b>	<b>3 380 480,00 €</b>
<i>Réalisé au 31/12/2023</i>	<i>2 419 277,00 €</i>	<i>722 093,00 €</i>	<i>3 676 100,00 €</i>
<b>Contribution totale 2024-2042</b>	<b>9 572 031,01 €</b>	<b>2 157 639,15 €</b>	<b>7 056 580,00 €</b>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des Services Numériques  
Cellule d'Appui Administrative, Budgétaire, Comptable et  
Référentiel SI

RAPPORT N°40

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024**

#### **ACTUALISATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ANNEXE À LA CONVENTION RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE À TRÈS HAUT DÉBIT - NORD-PAS-DE-CALAIS SUR LE TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Suite à l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) par la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais au premier trimestre 2013, le syndicat mixte ouvert « Nord – Pas-de-Calais Numérique » a été chargé de la mise en œuvre du Très-Haut-Débit sur le territoire en zone publique, conformément aux objectifs fixés dans le SDAN.

La Région et les deux Départements ont ainsi transféré au syndicat mixte leur compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques prévue à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à l'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) au groupement AXIONE – BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES par le comité syndical du 21 octobre 2016, et à sa signature le 4 novembre 2016, mais aussi suite aux signatures de différents avenants, la phase de construction du réseau a été finalisée en 2021 (en avance de quatre années).

A ce jour, près de 300.000 prises ont été déployées sur le territoire du Pas-de-Calais et le taux de raccordement final (souscription par un usager d'un contrat auprès d'un fournisseur d'accès internet) est de l'ordre de 70%.

Le financement de la construction et de l'exploitation du réseau par le Conseil départemental du Pas-de-Calais est estimé à 16,7 M€ en investissement et 2,2 M€ en fonctionnement sur la durée des 25 années de la DSP sur un coût global de 840M€ sur le département du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce financement se décompose en fonds de concours au titre des investissements de construction et au titre des raccordements standards, ainsi qu'en participations en fonctionnement au titre des frais financiers (intérêts d'emprunt).

Les conditions d'attribution et de versement du financement au syndicat mixte sont précisées dans une convention financière ayant fait l'objet d'une délibération votée en Commission Permanente le 6 juin 2017 (n°2017-208), le 5 novembre 2018 (n°2018-491) pour l'avenant n°1, et le 3 septembre 2019 pour l'actualisation de la convention financière (n°2019-313).

Une nouvelle version de l'annexe à la convention financière est désormais proposée afin de prendre en compte notamment :

- une diminution du montant de participation au remboursement du capital de l'emprunt : optimisation financière de la DSP négociée avec le délégataire,
- une augmentation du montant de participation au remboursement des intérêts de l'emprunt : impact de l'augmentation de l'Euribor 3 mois sur le taux d'intérêt d'une partie de la dette (6,95 M€) (maintien du taux variable préconisé par les services experts des membres par rapport à une fixation à un taux élevé, au regard de la durée de l'emprunt de 20 ans),
- une augmentation de la participation au financement des raccordements standards : prise en compte des nouveaux locaux (selon le rythme de création des locaux dans le fichier d'« Informations Préalables Enrichies » (IPE) fourni par les opérateurs), ce qui ajoute 54 000 locaux à l'horizon 2041.

Pour l'année 2024, ces montants s'élèvent à 906 217,04 € au titre des dépenses d'investissement (Fonds de concours au titre des investissements de construction : 483 480,15 € ; Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards : 422 736,89 €) et 174 950,59 € au titre des dépenses de fonctionnement (frais financiers).

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- d'accepter l'actualisation des éléments financiers de l'annexe à la convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit de Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du département du Pas-de-Calais conclue avec le syndicat mixte ouvert « Nord – Pas-de-Calais Numérique » ;
- de verser, pour un montant total de 906 217,04 €, les fonds de concours suivants au titre des dépenses d'investissement pour l'année 2024 :
  - 483 480,15 € (Fonds de concours au titre des investissements de construction);
  - 422 736,89 € (Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards).
- de verser la participation aux frais financiers à hauteur de 174 950,59 €, au titre des dépenses de fonctionnement pour l'année 2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY